Info-Cécilois

Journal municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Prochaine date de tombée : 20 février 2025





Simon Brunelle:

Éric Chastenay: Conseiller #1

Pierre-Luc Blanchet: Conseiller #2

Pierre Carignan: Conseiller #3

Michel Deshaies: Conseiller #4

Jean-Marie Dionne : Conseiller #5

Sébastien Lemay :

nfo municipalité

Mot du maire

Bonjour à tous les Cécilois et Céciloises,

Le mois de janvier tire déjà à sa fin, mais l'hiver n'est pas encore terminé. N'hésitez pas à profiter des joies de l'hiver grâce aux nombreux sentiers de raquettes, fatbike et ski de fond dans la région. Comme toujours, je vous encourage d'être très prudent avec la chaussée, qui, en cette période hivernale, peut être enneigée et glacée.

BUDGET ET TAXES 2025

Le 11 décembre dernier, le conseil municipal a adopté les prévisions budgétaires ainsi que le règlement de taxation pour l'année 2025. Vous recevrez votre compte de taxation annuelle d'ici la moitié du mois de février. Cette année encore, vous aurez l'occasion de faire quatre versements au lieu de trois pour payer votre compte de taxes.

En 2025, un nouveau rôle d'évaluation foncière a été déposé, et ce pour une durée de trois années. Vous constaterez une hausse significative de l'évaluation de vos maisons, vos terrains et vos terres. Les évaluations ont été faites par la firme LBP évaluateurs agréés, selon les normes en vigueur en évaluation municipale. Cette hausse s'explique, entre autres, par l'augmentation des prix de vente des maisons et des terres agricoles depuis quelques années. Ce nouveau rôle d'évaluation foncière fait passer la valeur taxable de la municipalité de 68 333 900 \$ en 2022-2023-2024 à 98 468 000 \$ en 2025-2026-2027, soit une augmentation de 44.1 %. La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale passe de 127 270 \$ à 176 371 \$. Si vous croyez que l'évaluation de votre maison n'est pas justifiée, vous pouvez contester celle-ci. Un formulaire est disponible au bureau municipal. Vous devez le faire avant le 30 avril 2025, car selon la loi, après aucune contestation ne pourra être acceptée.

Le conseil municipal a travaillé très fort pour réaliser un budget 2025 le plus réaliste possible. La municipalité a essayé dans les dernières années de garder le compte de taxation le plus bas possible. Malheureusement, l'inflation a rattrapé plusieurs secteurs de la municipalité cette année. De plus, la municipalité a fait un déficit au 31 décembre 2023, cependant le budget de l'année 2024 ayant déjà été adopté lors de la fermeture d'année, nous n'avons pu ajuster le tir l'an dernier. Le surplus accumulé non-affecté a été grandement sollicité dans les dernières années pour payer nos nombreux projets, sans affecter le compte de taxes ou d'utiliser de nouveau règlement d'emprunt.

Voici un résumé des augmentations du budget et projets 2025

Administration générale

Les dépenses en administration générale seront plus élevées que ce qui était budgété en 2024 pour refléter les coûts réels :

- Le coût des assurances est passé de 13 000 \$ à 22 500 \$;
- Un montant de 3 750 \$ a été prévu pour les élections municipales de 2025 ;

- Un montant de 2 700 \$ a été prévu pour les services professionnels, car certaines études sont nécessaires pour l'avancement du projet d'assainissement des eaux usées;
- L'instauration d'un nouveau système d'archivage ainsi que la main d'œuvre passe de 4 500 \$ en 2024 à 6 810 \$ en 2025 ;
- Les frais d'entretien du bureau municipal, de la bibliothèque et de la garderie et du garage municipal augmentent de 2 500 \$ à 10 000 \$, en raison de travaux d'entretien et la construction d'une mezzanine au garage municipal ;
- Augmentation de 3% des salaires pour les employés ;
- La quote-part payable à la MRC de Bécancour passera de 45 698 \$ à 48 978 \$, incluant la quote-part pour le réseau de la fibre optique.

Sécurité publique

- La quote-part à la Sûreté du Québec augmente de 15.99 %, soit de 41 992\$ à 48 706,00 \$;
- La quote-part versée au Service de sécurité incendie de la MRC de Bécancour sera de 65 979\$, comparativement à 64 455 \$ en 2024.

Voirie et transport

- L'entretien et la réparation des chemins possèdent un budget de 58 000 \$, comparativement à 47 426 \$
 dans le budget 2024 et il est prévu d'effectuer des travaux de rapiéçage d'asphalte pour 10 000 \$;
- Malheureusement, depuis l'adoption du plan triennal des immobilisations en décembre, la municipalité a reçu une lettre indiquant qu'elle n'était pas acceptée pour une subvention du programme d'aide à la voirie locale volet soutien pour réaliser les travaux majeurs d'asphaltage restant du rang Sainte-Cécile Ouest. Cependant, la municipalité a l'intention de procéder à des travaux de rapiéçage de l'asphalte dans les rangs Sainte-Cécile Ouest et Saint-François-Xavier Est au courant de la période estivale;
- Aussi, un ponceau devrait être changé dans la route Gilles-Paquin cet été.

Eau potable

- Il est prévu, conformément aux dispositions de la Stratégie d'économie d'eau potable du Québec, de poursuivre l'achat et l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels ainsi que dans les constructions neuves.
- L'inspection de la station de pompage d'eau potable ainsi que le nettoyage des réservoirs sont à prévoir au printemps 2025 pour un coût budgétaire de 17 000 \$, taxes en sus.

Eau usée

 Le projet d'assainissements des eaux usées suit également son cours. Nous sommes actuellement en attente de recevoir la confirmation de la part de la CPTAQ pour l'utilisation du lot 6 133 707 comme site de traitement des eaux usées.

Aménagement, urbanisme et développement

Les coûts en 2025 sont sensiblement les mêmes qu'en 2024, soit 9 995,00 \$.

Camp de jour

 La deuxième édition du camp de jour aura lieu cet été. Vingt jeunes sont attendus. L'an dernier, tous provenaient de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le budget cette année est de 21 215\$ pour refléter les coûts réels.

Salle Éric-Côté

 Des travaux de rénovation dans la cuisine sont actuellement prévus. Les tables et les chaises pourront être relocalisées dans le local en arrière de la cuisine. Cela donnera plus de place dans la salle Éric-Côté.

Parc Georgette-Baril

• L'aménagement du parc Georgette-Baril se poursuivra au cours du printemps et de l'été 2025-2026, comme mentionné dans l'Info-Cécilois du mois de décembre 2024.

Taux de taxation

Pour l'année 2025, les compensations pour les différents services ont soit diminué ou rester stable.

- Les compensations pour les services d'aqueduc et d'égout ont diminué pour pratiquement tous les secteurs, le tout pour bien refléter le coût réel des services d'aqueduc et d'égout.
- Le taux pour la réserve financière pour l'assainissement des eaux usées est resté le même tout comme ceux du service des lumières de rue, du déploiement de la fibre optique et du service des ordures.

Le taux de taxes foncières générale sera cette année à 0.80 \$ du cent dollars d'évaluation, une augmentation de 0.0292 \$. Pour le remboursement du règlement d'emprunt 2009-02 concernant les travaux d'égout et d'aqueduc fait en 2009, il a diminué de 0.016 \$ pour être à 0,0385 \$ du cent dollars d'évaluation.

Taux de taxes – comparatifs	2024	2025
Foncière générale (100 \$ d'évaluation)	0,7708\$	0.80\$
Remboursement du règlement d'emprunt 2009-02	0,0545 \$	0,0385 \$
Taxe eau potable pour une résidence	332,00 \$	328,00 \$
Taxe d'égout pour une résidence	126,00\$	109,00\$
Réserve financière pour l'assainissement des eaux usées	65,00\$	65,00\$
Taxe pour les ordures pour une résidence	235,00 \$	235,00 \$
Compensation pour le service de lumières de rue	20,00\$	20,00\$
Compensation pour le déploiement de la fibre optique	48,00 \$	48,00\$

PROGRAMME DE REVITALISATION

Déjà près d'une cinquante de citoyens se sont prévalus du programme de revitalisation depuis sa mise en place en 2019. Ce programme est de retour en 2025 et vous permet d'obtenir un crédit de taxes foncières pour toute nouvelle construction résidentielle de plus 80 000\$ ou une rénovation de 5 000\$ et plus d'un immeuble résidentiel. N'hésitez pas à visiter notre site Internet pour plus d'informations.

Afin d'alléger notre journal municipal et par souci environnemental, nous vous présentons des extraits des décisions des derniers conseils municipaux.

- Veuillez noter que l'intégralité des procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la municipalité au www.stececiledelevrard.com dans la section municipalité / séance du conseil / procès verbaux.
- Veuillez noter que l'intégralité des règlements sont disponibles sur le site internet de la municipalité au www.stececiledelevrard.com dans la section services aux citoyens / règlementation et zonage

Extrait procès-verbal séance ordinaire 9 décembre 2024

Le conseil municipal a accepté de renouveler le contrat annuel avec l'entreprise Infotech pour l'année 2025 pour l'utilisation du système comptable SYGEM pour la somme de 5 436,00\$ (pour trois licences) plus 650\$ pour l'option optimale, taxes en sus ;

Le conseil municipal a adopté une résolution afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la municipalité Sainte-Cécile-de-Lévrard reconnaît officiellement:

- a) les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue ;
- b) l'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des collections ;
- c) la nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

Le conseil municipal a adopté une résolution demandant au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars ;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Le conseil municipal a adopté une résolution demandant au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

Extrait procès-verbal séance extraordinaire 11 décembre 2024

Le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- Règlement d'emprunt # 2024-12-13 pour procéder à l'achat d'équipements récréatifs et sportifs, à l'aménagement du parc intergénérationnel Georgette-Baril ainsi que les services professionnels et techniques y afférents et décrétant à ces fins un emprunt de 214 328,00 \$ pour le paiement des coûts qui y sont rattachés ;
- Règlement #2024-12-14 encadrant l'exercice d'un droit de préemption par la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard :
- Règlement #2024-12-15 sur la tarification des services municipaux ;
- Règlement #2024-12-16 sur le renouvellement du programme de revitalisation pour l'année 2025 ;
- Règlement #2024-12-12 ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025 ;

Le plan triennal des immobilisations 2025-2026-2027 a été adopté;

Le budget de l'année 2025 a été adopté.



Adoption du budget 2025

Assemblée publique du 11 décembre 2024

Levrara	Assemblée publique du 11 décembre 2024	
REVE	NUS	
	Taxes foncières	825 654,00 \$
	Taxes, compensation et tarification	138 518,00 \$
	Compensation tenant lieu de taxes	10 350,00 \$
	Transfert	108 504,00 \$
	Services rendus	23 199,00 \$
	Impositions de droits	19 020,00 \$
	Intérêts sur arrérages	2 000,00 \$
	Intérêts sur placements	10 350,00 \$
	Autres revenus	11 500,00 \$
	Total	1 149 095,00 \$
DÉPE	NSES	
	Administration générale	414 735,00 \$
	Sécurité publique	118 520,00 \$
	Transport	187 255,00 \$
	Hygiène du milieu	158 525,00 \$
	Aménagement, urbanisme et	19 355,00 \$
	développement	
	Loisirs et culture	92 745,00 \$
	Frais de financement	17 070,00 \$
	Amortissement	162 100,00 \$
	Total	1 170 305,00 \$
conci	lent (déficit) de fonctionnements avant liation à des fins fiscales :ILIATION À DES FINS FISCALES	(21 210,00 \$)
Finan	cement	
	Remboursement de la dette à long terme	(23 500,00 \$)
Affect	ations	
	Activités d'investissement	(9 500,00 \$)
	Conciliation à des fins fiscales amortissement	(162 100,00 \$)
	Excédent accumulé	216 310,00 \$

21 210,00 \$

0,00\$

P A G F

Sous-total

l'exercice à des fins fiscales

Excédent (déficit) de fonctionnements de

Règlement ayant pour objet de fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2025

SECTION I

DÉFINITIONS

- 1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :
 - « Aqueduc » : L'ensemble des conduites d'eau, appareils, dispositifs et autres ouvrages de même nature appartenant à la Municipalité et servant à fournir de l'eau potable ;
 - « Compteur d'eau » : Un appareil fourni par la municipalité qui sert à computer et à enregistrer la consommation d'eau annuelle de chaque établissement ou logement provenant de l'aqueduc ;
 - « Égout » : L'ensemble des conduites d'égout, appareils, dispositifs et autres ouvrages de même nature appartenant à la Municipalité et servant à fournir le service d'égout ;
 - « Établissement » : Un bâtiment, une partie de bâtiment, un local, un ensemble de pièces ou une seule pièce et qui est utilisé à des fins autres que résidentielles, dont les fins agricoles, industrielles, commerciales, institutionnelles et mixtes ;
 - « Municipalité » : Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;
 - « Logement » : Un bâtiment, une partie de bâtiment, un local, un ensemble de pièces ou une seule pièce et qui est utilisé principalement à des fins résidentielles;

SECTION II

TAXES FONCIÈRES

- 2. Afin de pourvoir aux dépenses de fonctionnement de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, une taxe foncière générale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2025 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à quatre-vingts sous (0.80\$) du cent dollars (100\$).
- 3. Afin de pourvoir au remboursement de la dette en capital et intérêts du règlement d'emprunt numéro 2009-02 portant sur la réfection de l'aqueduc, l'égout sanitaire et de l'égout pluvial, une taxe spéciale est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2025 sur l'ensemble des immeubles imposables inscrits au rôle d'évaluation foncière en vigueur sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Le taux est fixé à trois sous et quatre-vingt-cinq centièmes (0.0385\$) du cent dollars (100\$).

SECTION III

COMPENSATIONS

4. COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

4.1 MODALITÉS DE LA TARIFICATION POUR LES IMMEUBLES NON MUNIS DE COMPTEURS D'EAU

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à la fourniture et à l'usage de l'eau potable, ainsi qu'à l'opération et à l'entretien de l'Aqueduc et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	328,00\$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	410,00\$
Pour chaque établissement EAE avec animaux	656,00\$
Pour chaque établissement EAE sans animaux	656,00\$
Pour chaque unité de logement saisonnier	164,00\$
Pour tout terrain non-construit	328,00 \$

4.2 MODALITÉS DE LA TARIFICATION POUR LES IMMEUBLES MUNIS DE COMPTEURS D'EAU

Afin de pourvoir aux dépenses relatives à la fourniture et à l'usage de l'eau potable, ainsi qu'à l'opération et à l'entretien de l'Aqueduc et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'aqueduc, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux 410,00 \$
Pour chaque établissement EAE... 656,00\$
Pour chaque établissement EAE sans animaux ... 656,00 \$

En outre, un tarif de 0.25 \$/m3 est payable pour chaque mètre cube d'eau consommé annuellement en excédent de 8 000 m3 d'eau.

4.3 COMPTEURS D'EAU

Lorsqu'un Compteur d'eau n'enregistre pas ou enregistre incorrectement la consommation d'eau, il est imposé, pour la période à tarifer, un tarif basé sur la quantité d'eau consommée durant l'année précédente pour l'Établissement ou le Logement concerné. Lorsqu'il est impossible d'obtenir la quantité d'eau consommée durant l'année précédente, il est imposé un tarif basé sur la quantité d'eau consommée par un établissement ou un logement comparable.

4.4 PAIEMENT DE LA TARIFICATION

Le tarif exigé en vertu de l'article 4.1 est perçu de la même manière et en même temps que la taxe foncière générale.

Dans le cas des immeubles munis d'un compteur d'eau, le tarif exigé en vertu de 4.2 est payable dans les trente (30) jours qui suivent la date de l'émission de la facture par la Municipalité.

4.5 EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

Si un matricule possède plus d'une entrée d'eau, une compensation par entrée d'eau pour le service d'aqueduc sera exigée selon la nature de l'exploitation.

5. COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT

Afin de payer le coût du service d'égout et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	109,00\$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	109,00\$
Pour chaque établissement EAE	109,00\$
Pour chaque établissement EAE sans animaux	109,00\$
Pour chaque unité de logement saisonnier	109,00\$
Pour tout terrain non-construit	109,00\$
Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	109,00\$

EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

6. RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Afin de créer une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité et qui sont desservis par le réseau d'égout, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	65,00\$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	65,00\$
Pour chaque établissement EAE	65,00\$
Pour chaque établissement EAE sans animaux	65,00\$
Pour chaque unité de logement saisonnier	65,00\$
Pour tout terrain non-construit	65,00\$
Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	65,00\$

EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

7. COMPENSATION POUR LE SERVICE DE L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT, LA REVALORISATION ET L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de payer le service de l'enlèvement, le transport, la revalorisation et l'élimination des matières résiduelles et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	235,00\$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	235,00 \$
Pour chaque établissement EAE avec animaux	235,00\$
Pour chaque établissement EAE sans animaux	235,00 \$
Pour chaque unité de logement saisonnier	117.50 \$

EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée. Lorsqu'il y a une ferme ayant des animaux sans logement sur un matricule, une compensation est exigée.

8. COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LUMIÈRES DE RUE

Afin de payer le service du réseau de lumières de rue et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation représentant 44% des frais inhérents au service de lumière de rue de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité qui sont desservis par le service, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Pour chaque unité de logement	20,00\$
Pour chaque établissement non EAE avec ou sans animaux	20,00\$
Pour chaque unité de logement saisonnier	20,00\$
Résident de Saint-Pierre-les-Becquets	20,00\$

EXCEPTIONS

Dans le cas où il y a un Établissement à même un Logement, seule la tarification pour l'établissement est facturée.

9. COMPENSATION POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Afin de payer le service de déploiement de la fibre optique et les frais d'administration inhérents, il est par le présent règlement imposé et il sera exigé, pour l'année 2025, une compensation suffisante de tous les propriétaires d'immeubles imposables de la Municipalité, cette compensation étant répartie entre eux selon le mode de tarification suivant :

Bâtiment branchable 48,00\$

10. POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AQUEDUC DU HAUT DU QUATRIÈME RANG EN LA PAROISSE DE SAINTE-SOPHIE-DE-LÉVRARD

407, rang Saint-François-Xavier	
411, rang Saint-François-Xavier	
439, rang Saint-François-Xavier	
445, rang Saint-François-Xavier	Résidence : 364,00 \$ / chaque
453-A, rang Saint-François-Xavier	
455, rang Saint-François-Xavier	
465, rang Saint-François-Xavier	

405, rang Saint-François-Xavier	Deux résidences	728,00 \$
A4F your Coint Francois Vavior	Résidence	364,00 \$
415, rang Saint-François-Xavier	Animaux	97,50 \$

11. POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES MEMBRES DE LA COOPÉRATIVE D'AQUEDUC DU 5^E RANG DE SAINTE -SOPHIE-DE-LÉVRARD

505, rang Saint-Ovide	Résidence	360\$ / chaque	
515, rang Saint-Ovide	Residence		
521, rang Saint-Ovide	Dombourcoment de la dette	127¢ /shagus	
525, rang Saint-Ovide	Remboursement de la dette	137\$ /chaque	
	Résidence	360\$	
503, rang Saint-Ovide	Remboursement de la dette	137\$	
	Animaux (12\$/animal)	720\$	
	Remboursement de la dette (5 \$/animal)	300 \$	

12. MÉDAILLES DE CHIENS

La licence n'est valide que pour le chien à l'égard duquel elle est émise. Elle n'est pas transférable. La licence est valide pour toute la vie du chien et est payable annuellement au coût de 10\$ (dix) par an.

Cet article abroge le deuxième alinéa de l'article 2 du règlement #2020-03-03 ayant pour objet les médailles pour chiens.

SECTION IV

DÉBITEUR

13. Le débiteur et les codébiteurs sont assujettis au paiement des taxes dues à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard au sens du présent règlement, le débiteur est défini comme étant le propriétaire au sens de la Loi sur la fiscalité municipale au nom duquel une unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation foncière ou, dans le cas d'immeubles visés par la Loi sur la fiscalité municipale, la personne tenue au paiement des taxes foncières imposées sur cet immeuble ou de la somme qui en tient lieu.

SECTION V

PAIEMENT

- 14. Le débiteur de taxes municipales pour 2025 a le droit de payer en 4 versements égaux:
 - 1° le premier étant dû le 12 mars 2025, représentant (25%) du montant total;
 - 2° le deuxième versement étant dû le 12 mai 2025, représentant (25%) du montant total;
 - 3° le troisième versement étant dû le 14 juillet 2025, représentant (25%) du montant total;
 - 4° le quatrième versement étant dû le 15 septembre 2025, représentant (25%) du montant total;
- **15.** Pour bénéficier de ce droit, le débiteur doit recevoir un compte de taxes égal ou supérieur à 300 \$ pour chaque unité d'évaluation. Il est de plus décrété que les taxes de services soient incluses dans le calcul de l'application du paiement par trois versements.
- **16.** Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement et porte intérêt.
- 17. Les prescriptions du présent article s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, à la suite d'une correction du rôle d'évaluation, le premier versement est dû trente (30) jours après l'envoi des comptes, mais l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure de 60 jours à la date d'exigibilité du premier versement. Le troisième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 60 jours à la date d'exigibilité du deuxième versement. Le quatrième versement, s'il y a lieu, est postérieur de 60 jours à la date d'exigibilité du troisième versement.

SECTION VI

INTÉRÊTS ET FRAIS

18. Les taxes portent intérêt, à raison de 18% par an, pour le paiement, le supplément ou le remboursement des taxes à compter de l'expiration du délai applicable.

Malgré ce qui précède, le conseil pourra, autant de fois qu'il le juge opportun, en cours d'année, décréter par résolution un taux d'intérêt différent de celui prévu au premier alinéa.

19. Des frais d'administration au montant de 40\$ seront réclamés au tireur d'un chèque ou d'un autre ordre de paiement lorsque le chèque ou l'ordre de paiement remis à la Municipalité en est refusé par le tiré.

SECTION VII

DISPOSITIONS DIVERSES

- **20.** Les taxes mentionnées au présent règlement n'ont pas pour effet de restreindre le prélèvement ou l'imposition de toutes autres taxes prévues ou décrétées par tout autre règlement municipal.
- **21.** Toute disposition antérieure inconciliable avec le présent règlement est abrogée.
- 22. Les taxes ou compensations imposées en vertu du présent règlement le sont pour l'exercice financier 2025.
- 23. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.





Adoption du plan tiennale des immobilisation

2025-2026-2027

Projets	2025	2026	2027	Mode de fiancement prévu
		Voirie		mode de Mandement preva
Remplacement de ponceaux		30 000,00 \$	30 000,00 \$	PAVL ou PAERRL
Pavage rang Sainte-Cécile et changement de six	421			Aide financière du PAVL - volet Redressement-
ponceaux	2 054 614,27 \$			Sécurisation (1 027 307\$) et règlement d'emprunt (1 027 307 \$)
Plan et devis travaux rang Saint-François-Xavier		60 000,00 \$	i	Aide financière de la TECQ ou du PAVL - volet Redressement-Sécurisation
Repavage et remplacement de ponceaux rang St- François-Xavier	22 000,00 \$		2 150 000,00 \$	Aide financière du PAERRL (100%), PAVL (100%), de la TECQ (100%) ou du PAVL - volet Redressement-Sécurisation (50% à 75%)
Tests de sols et plan et devis travaux route Ernest- Dubois		30 000,00 \$		Aide financière de la TECQ (100%) ou du PAVL - volet Redressement-Sécurisation (50%
Rechargement et nettoyage fossés de la route Ernest-Dubois	7 000,00 \$		730 000,00 \$	Aide financière du PAERRL, PAVL, de la TECQ ou du PAVL - volet Redressement-
Rechargement de la route Amédée-Nault			20 000,00 \$	
Rechargement de la route Poisson			10 000,00 \$	Aide financière PAVL ou PAERRL
Regargement et remplacement ponceau route- Gilles-Paquin	100 000,00 \$	490	10 000,00 \$	Aide financière PAVL ou PAERRL et Fonds général de la municipalité
	Hý	giène du milieu		
Mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées		45 000,00 \$		Aide financière TECQ
Étude visant à connaître l'état de la station de pompage	10 000,00 \$			Fonds général de la municipalité
Étude pour bonifier la TECQ	2 500,00 \$	000000000000000000000000000000000000000		Fonds général de la municipalité
Mise à nouveau de la station de pompage	200 000,00 \$	100 000,00 \$		Aide financière TECQ
Plan et devis pour construction assainissement des eaux		100 000,00 \$		Aide financière programme PRIMEAU, réserve financière et fonds général de la municipalité
Travaux égout sanitaire et assainissements des eaux			7 000 000,00 \$	Programme PRIMEAU (80% - 90 %) et règlement d'emprunt
Remplacement conduite d'eau potable	50 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	Aide financière TECQ ou programme PRIMEAU
		arage municipal		
Ajout mézanine au nouveau garage municipal	5 040,00 \$			Fonds général de la municipalité
		Salle Éric-Côté		Aid finally de Fanda de incontrate
Enseigne numérique			27 000,00 \$	Aide fiancière du Fonds régions et ruralités - volet 2 (FRR)
Travaux de rénovation pour l'amélioration du rangement	5 000,00 \$	- C#- B		Fonds général de la municipalité
Finition du jeu de shuffleboard	10 000,00 \$	c Georgette-Bari		Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Trampoline	26 359,60 \$			Aide fiancière du Fonds régions et ruralités -
Module de jeu 0-5 ans inculant balançoire et zone	78 550,00 \$			volet 2 (FRR) (40 000\$) et le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives,
Créative Membrane, bordure, béton et excavation et matière	30 000,00 \$			sportives et de plein air (PAFIRSPA) (136
amortissante Éclairage	56 250,00 \$			700\$), subventions privée et fonds général de
Banc balançant-escapolette	4 066,00 \$			la municipalité
Mur sportif intéractif	109 100,00 \$			Aide fiancière du Fonds régions et ruralités - volet 2 (FRR), Aide fiancière du Fonds régions et ruralités - volet 4 (FRR) (50 000 \$), PAFIRL (5000\$), subventions privée (Desjardins +/- 10 000 \$) et fonds général de la municipalité (RÉCIM et MCC)
Abrio	100 000,00 \$		4	Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) (100 000 \$)
Balancelle inclusive et accessoirs	23 000,00 \$			Aide fiancière du Fonds régions et ruralités - volet 2 (FRR) et le programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) et Programme Nouveaux Horizons pour les aînés
Stationnement parc municipal	25 000,00 \$			Fonds général de la municipalité
Agrandissement de la salle Georgette-Baril			50 000,00 \$	Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) ou Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) ou
Sentier pédestre		30 000,00 \$		Subvention à venir
TOTAL	2 918 479,87 \$	445 000,00 \$	10 077 000,00 \$	

Pour nous joindre:



819.263.2104



info@stececiledelevrard.com



stececiledelevrard.com



Sainte-Cécile-de-Lévrard



219, rue Principale

Vous avez reçu votre compte de taxes pour l'année 2024. Voici les dates à retenir concernant les dates limites pour les paiements de taxes municipales :

- 12 mars
- 12 mai
- 14 juillet
- 15 septembre



<u>Calendrier</u> séances du conseil pour 2025

Ces séances débutent à 20h30 à la salle multifonctionnelle Éric-Côté (228, Principale)

	7 avril	7 juillet	1er octobre
3 février	5 mai	4 août	10 novembre
10 mars	9 juin	8 septembre	8 décembre

Heure d'ouverture du bureau municipal						
Lundi au mercredi	De 9 h à 12 h De 13 h à 16 h					
Jeudi	De 9 h à 12 h					

En tout temps, vous pouvez laisser du **courrier** dans notre nouvelle **chute à livres** prévue à cet effet. Elle est située au bureau municipal sur le mur extérieur près du stationnement. C'est confidentiel et notre agente de bureau s'occupera de

DEMANDE DE PERMIS

N'OUBLIEZ PAS QU'IL EST NÉCESSAIRE D'OBTENIR UN PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION AU BUREAU MUNICIPAL AVANT D'EFFECTUER VOS TRAVAUX.

Le permis est émis dans un délai n'excédant pas trente (30) jours suivant la date de réception de la demande de celle-ci. Un permis doit être émis avant le début des travaux.

- Construire
- Rénover
- Transformer ou agrandir un bâtiment
- Une clôture
- Une piscine
- Refaire la couverture des bâtiments

Pour plus d'informations sur les demandes de permis et les normes et règlements, n'hésitez pas à communiquer avec notre inspecteur en bâtiment Josée Demers au 819 263-2104.



PAGE 14

AVIS À TOUS LES RÉSIDENTS

VOUS POUVEZ ÊTRE
ADMISSIBLE À UN CRÉDIT DE
TAXES FONCIÈRES POUR
TOUTE NOUVELLE
CONSTRUCTION DE 80 000\$ ET
PLUS OU UNE RÉNOVATION
D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL
POUR UN MONTANT DE
5 000\$ ET PLUS

*certaines conditions sont applicables.

Pour plus d'informations communiquez avec la municipalité au 819 263-2104



PROGRAMME DE REVITALISATION

pour l'année 2025



Bureau de poste

Heures et jours d'ouverture :

Lundi8:30-12:00 - 14:00-16:45Mardi8:30-12:00 - 14:00-16:45

Mercredi 8:30-12:00 - 14:00-16:45 **Jeudi** 8:30-12:00 - 14:00-17:30

Vendredi 8:30-12:00 - 14:00-17:30

Téléphone: 819 263-0178

Adresse: 232, rue Principale,

Sainte-Cécile-de-Lévrard,

G0X 2M0





Il est important d'inscrire votre numéro civique sur votre boîte au lettre,

Ruth Provencher et Christine Dionne

Le colportage sans permis c'est interdit!

Tout colporteur doit posséder un permis municipal. La municipalité ne mandate jamais une entreprise pour qu'elle vende un produit ou un ser-



Colportage

Permis obligatoire

Si un colporteur se présente à votre porte <u>sans autorisation</u> :

- prenez en note # plaque et direction prise
- contactez immédiatement la Sûreté du Québec



Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE ORGANISATION TOURNÉE VERS L'AVENIR

PRUDENCE SUR LES ROUTES

Trois-Rivières, le 28 janvier 2025 – En cette période hivemale, la Sûreté du Québec désire rappeler à tous les conducteurs l'importance d'adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières. En le faisant, ils réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle. Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste n'est pas adaptée aux conditions routières, et ce, même si la limite indiquée sur les panneaux de signalisation est respectée. En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou partiellement dégagée. L'amende minimale est de 60 \$ plus les frais et à deux points d'inaptitude.

Pour leur sécurité, les usagers doivent aussi déneiger leur véhicule et s'assurer que le pare-brise, les vitres, les phares, les feux et la plaque d'immatriculation sont libres de glace et de neige. Ne pas respecter ces règles de sécurité augmente les risques de collision, constitue un danger pour le conducteur, mais également pour tous les autres usagers sur la route et vous expose à une amende minimale de 100 \$ plus les frais en vertu de l'article 281.1 du CSR.

De plus, il est très important pour un conducteur de comprendre qu'il ne peut pas circuler avec un véhicule couvert de neige, de glace ou de tout autre matière pouvant s'en détacher et susceptible de présenter un danger pour les autres usagers de la route. Cette négligence peut causer une collision pour un véhicule qui suit ou qui circule dans une voie en sens inverse. Le contrevenant s'expose à un constat d'infraction dont l'amende minimale est de 60\$ plus les frais, selon l'article 498.1 du CSR.

Enfin, les propriétaires d'un véhicule immatriculé au Québec ont jusqu'au 1er décembre pour munir leurs véhicules de pneus d'hiver, qui doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige. À défaut de munir son véhicule de pneus conçus pour la conduite hivernale selon les normes prévues par règlement, le propriétaire s'expose à une amende de 200 \$ plus les frais en vertu de l'article 440.1 du CSR.

Notons que l'utilisation de pneus d'hiver en bon état réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.



Comme mentionné lors de notre repas du 21 janvier, le dîner du 18 mars 2025 sera remplacé par une sortie à la cabane à sucre le jeudi 20 mars à l'Érablière Prince au 1785 9e Rang, Saint-Wenceslas au coût habituel des dîners pour les membres Fadoq de Ste-Cécile. Vous devez réserver et payer votre place d'ici le 18 février lors du dîner mensuel.

Voici les dates des prochaines activités planifiées:

18-02-2025 Dîner Roastbeef

20-03-2025 Dîner à l'Érablière Prince de St-Wenceslas

15-04-2025 Dîner Vol au vent suivi de l'AGA

20-05-2025 Dîner Spaghetti





Cours de couture

- 15 ateliers d'une durée de 1 heure 15. Les vendredis soir (aux 2 semaines) de février à novembre, à Ste-Cécile-de-Lévrard
 - complet
- o Groupe de 9-11 ans (5places)à 18h
- 🔞 Groupe 12 ans et plus (5 places) à 19h30
- Places limitées, inscriptions obligatoire par courriel avant le 31 janvier bernardcynthia@hotmail.com
 *priorité aux résidents de Ste-Cécile-de-Lévrard
- Cé cours est offert gratuitement grâce au soutien d'entente de développement culturel M.R.C Bécancour et du gouvernement du Québec



Ce projet est soutenu par Entente de développement culturel





Bécancour-Nicolet-Yamaska



SITE WEB WWW.RIGIDBNY.COM



TÉLÉPHONE 819 294-2999



FACEBOOK BACBLEU

CALENDRIER 2025



Nous souhaitons profiter de cette publication pour exprimer notre gratitude envers chacun d'entre vous pour vos initiatives visant à réduire les déchets enfouis. Votre engagement est primordial pour préserver l'environnement magnifique dans lequel nous vivons. Ensemble, travaillons pour les 4RV.

Réduire Réemployer Recycler Repenser Valoriser



ÉCOCENTRES

La Régie est heureuse d'offrir aux citoyens des municipalités membres, un réseau de sept (7) écocentres, et ce gratuitement. Pour connaître la liste des matières acceptées, visitez notre site internet, section écocentre.

- · Saint-Grégoire (Ouvert en période hivernale, les samedis de 9 h à 15 h)
- Nicolet
- · Sainte-Eulalie
- Saint-Léonard d'Aston
- Saint-Zéphirin-de-Courval
- Saint-Pierre-les-Becquets



Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- Boîte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés



EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- Journal et circulaire
 - ✓ Enveloppe
 - Feuille de papier ✓ Cahier

SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac. Ils contaminent les autres matières recyclables.

LES EXCEPTIONS

- Les Aérosols : les apporter à l'écocentre
- Les emballages de protection en polystyrène : les déposer dans le bac à ordures

BONS COUPS

- Vider et rincer légèrement les contenants.
- Retirer les couvercles des pots et contenants sauf pour les petits bouchons.
- Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une boîte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légèrement souillées avant de les mettre dans votre bac.
- Défaire et plier vos boîtes de carton.

BESOIN DE PLUS D'INFOS SUR LE BAC?

CONSULTEZ **BACIMPACT.CA**



MON BAC



FACEBOO



Comment bien utiliser le bac

















Une St-Valentin Écoresponsable Quand romantique rime avec écologique



CALENDRIER 2025

SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD



Comment bien utiliser le bac



- Placer le bac à 60 cm d'une auto, autre bac, borne fontaine, etc.
- 2 Positionner le bac avec les poignées et les roues vers la résidence;
- Laisser le bac fermé;
- Éviter de surcharger le bac;



- Éviter de déposer des objets sur le couvercle;
- Dégager la neige déposée sur le couvercle :
- Neige ou pas neige, placer le bac afin qu'il soit visible et accessible pour l'opérateur.

BAC DE RÉCUPÉRATION ORDURES MÉNAGÈRES ENCOMBRANTS

JANVIER									
D	L	М	M	J	٧	S			
			1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30	31				

	FEVRIER								
D	L	M	M	J	٧	S			
						1			
2	3	4	5	6	7	8			
9	10	11	12	13	14	15			
16	17	18	19	20	21	22			
23	24	25	26	27	28				

D	L	M	М	J	٧	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

	AVRIL								
D	L	М							
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30						
		JL	IILL	ΕT					

			IVIA			
D	1	M	M	J	٧	5
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
	72	_	OÛ	Т		

JUIN								
D	L	M	M	1	٧	S		
1	2	3	4	5	6	7		
8	9	10	11	12	13	14		
15	16	17	18	19	20	21		
22	23	24	25	26	27	28		
29	30							

JUILLET									
D	L		М						
		1	2	3	4	5			
6	7	8	9	10	11	12			
13	14	15	16	17	18	19			
20	21	22	23	24	25	26			
27	28	29	30	31					

AOÛT								
D	L	M	M	J	٧	S		
					1	2		
3	4	5	6	7	8	9		
10	11	12	13	14	15	16		
17	18	19	20	21	22	23		
24	25	26	27	28	29	30		
31								

SEPTEMBRE								
D	L 1	M 2	M 3		v 5	6		
7	8	9	10	11	12	13		
14	15	16	17	18	19	20		
21	22	23	24	25	26	27		
28	29	30						

OCTOBRE									
D	L	M	M	J	٧	5			
			1	2	3	4			
5	6	7	8	9	10	11			
12	13	14	15	16	17	18			
19	20	21	22	23	24	25			
26	27	28	29	30	31				

NOVEMBRE								
D	L	M	M	J	٧	S		
						1		
2	3	4	5	6	7	8		
9	10	11	12	13	14	15		
16	17	18	19	20	21	22		
23	24	25	26	27	28	29		
30								

n	1	MA	M	1	V	C
U	1	2	750	970	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

PAS DE PANIQUE

VOTRE BAC N'A PAS ÉTÉ RAMASSÉ? VOTRE BAC OU VOS ENCOMBRANTS N'ONT PAS ÉTÉ RAMASSÉS?

OUE DOIS-JE FAIRE?

ÉTAPE 1 Je laisse mon bac ou

mes encombrants en bordure de la rue.

ÉTAPE 2 Je contacte la Régie

dans un délai de 24 h 819 294-2999

COLLECTE **DES ENCOMBRANTS**

ENCOMBRANTS

1e: 25 mars 2e: 27 mai

3e: 22 juillet

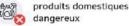
4º: 30 septembre



Les matières suivantes sont refusées :



matériaux de construction, rénovation, démolition



dangereux



appareils électroniques et informatiques



sacs de déchets





Les matières déposées dans une remorque ne sont pas ramassées.

Pour connaître tous les détails de ce service.



SITE WEB WWW.RIGIDBNY.COM



TÉLÉPHONE 819 294-2999



PLASTIQUES AGRICOLES

Ne jamais déposer dans votre bac de récupération.

Saviez-vous que le plastique agricole dévalorise toute la récupération résidentielle?

Dans une volonté de faire mieux, la Régie offre des services afin de mieux gérer ces résidus.

Pour plus d'informations consulter notre site à: https://www.rigidbny.com/ecocentres/matieres-acceptees.





₩ www.RigidBNY.COM



(C) 819-294-2999



G G

Info RIGIDBNY

Adresse: 219, Principale, Sainte-Cécile-de-Lévrard, G0X 2M0

Téléphone: 819 263-0368

Courriel: biblio113@reseaubibliocqlm.qc.ca

Site Internet: https://biblietcie.ca/

Suivez-nous sur 👣:Bibliothèque municipale de Ste-Cécile-de-Lévrard

CHUTE À LIVRES

Nous avons maintenant une chute à livres (située sur le côté près du stationnement). Vous pouvez donc retourner vos prêts à toute heure du





Interruption de services en ligne

Une importante opération de maintien des systèmes informatiques nous oblige à interrompre temporairement certains services en ligne offerts par votre bibliothèque.

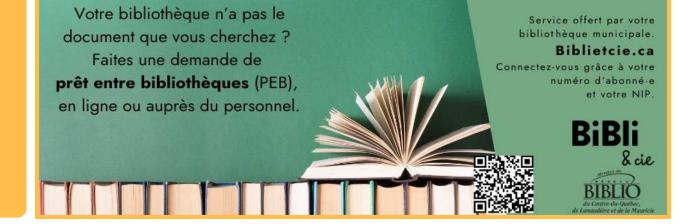


3 au 5 février : prêt entre bibliothèques et

réservation de documents en ligne indisponibles

6 février : aucun service en ligne disponible

Pour plus d'informations au sujet des services sur place disponibles à ces dates, veuillez contacter votre bibliothèque.



Nouveautés - livres





















Derrière chaque accomplissement, il y a de la persévérance.

La persévérance fait toute la différence.



DU 10 AU 14 FÉVRIER 2025 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE

#JPS2025

SCOLAIRE



SSIRMRCB BULLETIN



PRÉVENTION 2025

Rétrospective 2025

Nous voilà déjà en 2025! L'heure est au bilan et il nous est permis d'admettre que vous faites, encore cette année, un excellent travail de prévention! Il ne faut pas oublier que :

Le premier responsable, c'est toi!



Interventions

Concernant les interventions, nous avons répondu à un total de 94 appels, une baisse comparativement à l'année 2023. Voici quelques chiffres importants :

- 18 alarmes automatiques diverses;
- 22 appels d'installations électriques;
- 8 vérifications d'odeur de fumée;
- 11 feux de bâtiments;
- 5 feux de cheminées.

Il est primordial de bien faire entretenir votre système d'alarme annuellement afin de réduire les alarmes intempestives et non fondées. Celles-ci engendrent des coûts et des déplacements de pompiers non-nécessaires. Il faut également savoir que selon le Règlement no.415 de prévention des incendies, vous pouvez être passible d'une amende à la suite d'une <u>deuxième</u> alarme non fondée sur une période de douze mois.

Permis de brûlage

L'importance d'avoir un permis de brûlage prend tout son sens afin d'être au courant des mesures et des consignes en vigueur pour le temps de l'année concernée. De plus, il nous permet d'éviter des déplacements pour des appels de vérification. Pour l'obtention d'un permis, il faut simplement téléphoner au bureau du SSIRMRCB au 819 288-5694. On vous rappelle qu'il est illégal au Québec de faire brûler autre chose que seulement des branches, arbres et feuilles mortes.

Évitez les ennuis, le permis c'est gratuit!

Équipe

En 2024, l'équipe de bureau s'est renouvelée avec l'arrivée de M. Guy Lemieux en tant que directeur incendie ainsi que les deux nouveaux préventionnistes entrés en poste par la suite, soit Mme Virginie Demers ainsi que M Alex Blanchette.

Nous vous souhaitons une excellente année 2025 en toute sécurité!

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS, POUR VOUS!

N'hésitez pas à communiquer avec nous et suivez-nous sur les réseaux sociaux!

https://www.mrcbecancour.qc.ca/ facebook.com/SSIRMRCB

Virginie Demers Préventionniste administrative 819-288-5694 Poste 321 v.demers@mrcbecancour.qc.ca

Alex Blanchette Préventionniste technique 819-288-5694 Poste 323 a.blanchette@mrcbecancour.qc.ca







SSIRMRCB BULLETIN



PREVENTION INCENDIE

Dégagements des issues de secours et l'importance de bien les dégager!

Saviez-vous qu'il est important d'entretenir les issues qui mènent à l'extérieur? Un moyen d'évacuation mal entretenu peut causer diverses problématiques pour une évacuation rapide en situation d'urgence.

- Un délai d'évacuation beaucoup plus long que la normale;
- Un risque accentué pour la vie lors de l'évacuation;
- L'accès aux services d'urgence sera plus difficile.

Il est important que les issues soient maintenues en bon état et dégagées de toutes matières pour en faciliter l'accès aux occupants et ainsi améliorer la rapidité lors de l'évacuation. Dans une maison unifamiliale, il nous faut maximum 3 minutes pour évacuer le bâtiment et se diriger au point de rassemblement pour contacter les services d'urgences.

(9-1-1)



Avec la période hivernale qui approche, votre service incendie vous rappelle ces bons comportements à adopter.

 Après chaque chute de neige, déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres;

- Assurez-vous que les fenêtres sont déneigées et dégelées.
 Une fenêtre coincée par la glace peut empêcher l'évacuation;
- Prévoyez un point de rassemblement accessible en été comme en hiver et visible des pompiers dès leur arrivée;
- Faites en sorte que les fenêtres pouvant servir de sorties de secours soient accessibles de l'intérieur pour un jeune enfant, et que celui-ci connaisse la façon de les ouvrir et d'y accéder:
- Préparez un plan d'évacuation de votre domicile et exercez-vous à évacuer avec les membres de votre famille afin d'augmenter vos chances de sortir sains et saufs lors d'un incendie;
- À l'intérieur, dégagez chaque accès. Combien de fois avons-nous vu un sapin de Noël, un sofa ou même un meuble télé devant une porte!

N'attendez pas que vos issues ressemblent à celle-ci!

Pour plus d'informations sur votre service incendie et des conseils de prévention, n'hésitez pas de consulter notre site web et notre page Facebook!



Crédit photo: Radio-Canada

https://www.facebook.com/SSIRMRCB



https://www.mrcbecancour.gc.ca/conseils-de-prevention

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec moi!

Alex Blanchette Préventionniste technique 819-288-5694 Poste 323 a.blanchette@mrcbecancour.qc.ca









Travail de rue

Notre travail est d'être présent pour toi, peu importe ton âge et tes besoins. Nous sommes là pour t'écouter, te soutenir, t'accompagner, te référer vers des services adaptés, t'informer sur divers sujets... Nous distribuons gratuitement du matériel de prévention et pouvons fournir des dépannages d'urgence.

En bref, notre objectif est de t'accompagner selon tes besoins et selon ton rythme

Tu as besoin de jaser?

Ça te tentes-tu un petit café ?



Nos travailleurs et travailleuses de rue se déplacent partout dans la MRC, nous pouvons te rencontrer dans la rue, dans un parc, au resto... où tu es.



ORGANISME 819.298.4799



larue@laruebecancour .org

Notre milieu de vie







Nous disposons d'un milieu de vie accueillant; c'est un lieu sécuritaire, où tu peux être toi-même. Nos locaux peuvent te permettre de profiter d'une douche chaude, de laver tes vêtements ou simplement de prendre un café, jaser ou même faire une sieste! Tu peux venir manger une toast, jouer à la console de jeux vidéos, écouter des films, etc! C'est un endroit chaleureux, qui est confidentiel, sans pression ni jugement.

	AIRE DE VIE	HORAIRE ADMINISTRATIF
LUNDI	11H - 15H	9H - 16H
MARDI	FERMÉ	9H - 16H
MERCREDI	9H - 12H	9H - 12H
JEUDI	15H - 21H	9H - 16H
VENDREDI	FERMÉ	TÉLÉTRAVAIL

Pour plus d'informations sur nos activités, veuillez consulter notre site web ou page Facebook



Si vous désirez publier un texte, une publicité ou un message, l'Info-Cécilois est un moyen efficace et à peu de frais pour rejoindre les Cécilois et Céciloises!

Vous pouvez faire parvenir votre matériel par courriel au : info@stececiledelevrard.com

Tarif de publication						
Format	1 parution	10 parutions				
Carte d'affaire	10.00\$	50.00\$				
1/3 de page	15.00\$	100.00\$				
½ page	20.00\$	120.00\$				
1 page	25.00 \$	175.00 \$				

Date de tombée 2024					
20 janvier	20 avril	20 août			
20 février	20 mai	20 septembre			
20 mars	20 juin	20 octobre			
20 nove	embre	15 décembre			
		*pas de parution en juillet			







MRC de Bécancour

Séance d'information

Sur les nouveautés concernant l'appel des projets pour 2025

SVP confirmez votre présence pour obtenir le lien de la visioconférence

Mercredi 5 février 17 h





NOUVELLE ENTREPRISE DANS LA RÉGION!

Nous
offrons un
service
rapide et
courtois

Services Sanitaires A.M. inc.

Vidanges fosses septiques Nettoyage de puisards de rue

819-806-6514

servicessanitaires.a.m@gmail.com

Nous desservons tout le Centre-du-Québec à des prix compétitifs

Nous offrons également un service d'urgence



Contacteznous pour un r-vous ou une soumission

Au plaisir de vous servir!



À la résidence, vous serez accueillis dans un milieu de vie bienveillant, sécuritaire, un personnel qualifié, serviable 24H/24H. Composé de gens engagés, soucieux de vos besoins. Service infirmier 7 jours /7. Une de notre priorité, le maintien de l'autonomie, en offrant un environnement confortable, chaleureux et dynamique.

Quelques unités de disponibles, nous vous offrons des soins personnalisés, du soutien au quotidien, pour des aînés autonomes, semi-autonomes et en perte cognitive (Alzheimer).

Offrez-vous une tranquillité d'esprit en optant pour un milieu de vie sécuritaire et propice à votre épanouissement en tout temps et toutes circonstances. Venez nous rencontrer dès maintenant, afin de faire un choix éclairé. Prendre rendez-vous au 819-263-2424, poste 0, ou par courriel : residencejardinslesbecquets@gmail.com

SECTEUR AILE PROTHÉTIQUE

Nous offrons 10 unités pour personnes en <u>perte d'autonomie</u>, avec troubles cognitifs ou démences diverses. Des services de soins enveloppés de chaleur humaine, au jour le jour. Un milieu de vie distinctif, <u>sécurisé</u>, animé, personnel compétent et professionnel, suivi médical rigoureux, avec aide à l'habillement, aide aux soins d'hygiène, aide aux déplacements, accompagnements et encadrement dans les activités de la vie quotidienne et domestique. Informez-vous, tarifs abordables et accessibles.

